

CENTRE NATIONAL DES PROFESSIONS FINANCIÈRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral, décide de l'approuver dans toutes ses dispositions.

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier, décide de l'approuver dans toutes ses dispositions.

Troisième Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, décide d'approuver lesdits comptes et d'affecter la perte de 9 184 euros au report à nouveau.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les conclusions dudit rapport.

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale donne quitus pour leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Sixième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Maya Atig

Septième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Arnaud de Bresson

Huitième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Alain Cazalé

Neuvième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Anne-Audrey Claude

Dixième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Laure Delahousse

Onzième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Hugues Gruska

Douzième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Nathalie de Larminat Bougnoux

Treizième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Pierre-Yves Le Corre

Quatorzième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Jean-Pierre Maureau

Quinzième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Michel Pébereau

Seizième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Jean-Jacques Perquel

Dix-Septième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Philippe Plancoulaine

Dix-Huitième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler dans sa fonction d'administrateur pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Thibault de Saint-Priest

Dix-Neuvième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer Solenne Lepage en qualité d'administratrice pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Vingtième Résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de la société ECF dans ses fonctions de commissaire aux comptes de l'association pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Vingt-et-Unième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment le dépôt de la déclaration modificative à la préfecture de police et l'insertion modificative au Journal Officiel.